

ENGAGEMENTS 2010

A compter du 13 février 2010, les engagements pour les épreuves route, piste, et cyclo-cross se font exclusivement par internet par l'intermédiaire du site fédéral.

En conséquence, plusieurs changements interviennent dans la procédure des engagements :

- Les engagements sont ouverts 14 jours avant la date de la course et 15 jours avant cette même date pour les organisateurs et clubs prioritaires (détenteurs du Challenge par exemple), soit, pour les épreuves du 28 février 2010, le 13/02 pour les organisateurs, et le 14/02 pour l'ensemble des clubs. **Le club prioritaire qui n'engage pas ses coureurs le jour de sa priorité entre dans le tour « normal ».**
- Les engagements se font au fil de l'eau (premier arrivé, premier servi).
- Les clubs ont la possibilité de retirer des coureurs engagés jusqu'à la clôture qui intervient 3 jours francs avant l'épreuve (soit le **jeudi à 20h00** pour les courses du dimanche).
- Lorsque la limite fixée par l'organisateur est atteinte, les clubs ne peuvent plus ajouter de coureurs (le nombre d'engagements possibles est affiché sur la page de saisie des engagements).
- Pour les clubs qui désirent engager leurs coureurs au Prix d'équipe, une case à cocher est prévue. Attention : comme pour les engagements qui se faisaient en IDF, **il ne faudra engager au Prix d'équipe, pour les séries départementales, que dans une seule des catégories**, afin de ne pas payer plusieurs fois le Prix d'équipe.
- Les clubs devront approvisionner leur compte auprès du Comité d'Île de France, de la même façon qu'ils le faisaient jusqu'à ce jour. Le solde restant sur le compte IDF sera automatiquement reversé sur le compte FFC, puisque l'ancien compte n'a plus lieu d'être. **Attention : lorsque les clubs approvisionnent, leur compte n'est crédité que le lendemain de la réception du chèque par le CIF.**
- Le code qui sert dorénavant est celui qui a été envoyé aux clubs début 2009, qui débute par 12..... Les clubs qui n'auraient pas connaissance de ce code peuvent le demander au secrétariat du CIF, mais aucun code ne sera donné par téléphone (il sera transmis par messagerie ou par courrier). L'ancien code IDF ne devra être utilisé que pour la saisie des détails d'organisations en ligne.
- Aucun bulletin ne doit être envoyé au Comité d'Île de France. Les licenciés hors IDF doivent saisir leurs engagements de la même façon que les coureurs franciliens.
- Les courses des séries départementales sont séparées suivant l'heure de départ de chaque série. **Les inscriptions doivent se faire dans la série du coureur concerné. Exemple : 2 départs, D1/D2 puis D3/D4 = 2 courses différentes.**
- Il en est de même pour les réunions sur piste, qui seront différenciées selon le montant de l'engagement : minimales/cadets, autres catégories.
- Afin de faciliter la compréhension des dates d'ouverture et de clôture des engagements, celles-ci sont inscrites sur le détail d'organisation figurant sur le site. **Rappel : la date pour les clubs prioritaires est la veille de celle de l'ouverture aux autres clubs.**
Si d'autres précisions doivent être apportées, nous publierons des compléments d'information.

N.B. : Contrairement au système des engagements spécifique IDF, je ne pourrai pas dépanner un club qui ferait des « fausses manœuvres » lors des engagements, mais je reste disponible pour le côté « technique » du système.

**Le responsable des engagements,
Christian DAGUE**